

MONUMENTS NATURELS DU NORD DE LA MARTINIQUE

DECLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Brève synthèse

Le Bien est composé d'un ensemble de 3 massifs volcaniques et forestiers de plus de 13.000 ha répartis sur le territoire du nord de la Martinique. Il s'agit d'un continuum d'écosystèmes naturels, du littoral aux sommets pouvant aller jusqu'à 1400 m. Il est composé essentiellement de sommets volcaniques récents à forte déclivité au-dessus de 600 m, de piémonts aux reliefs adoucis et de pentes basses plongeant dans la mer. Les massifs de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet sont respectivement représentatifs du type éruptif péleén et de reliefs exceptionnels à l'échelle mondiale. Ces aires volcaniques sont représentatives de tous les types forestiers des Petites Antilles incluant notamment d'excellents exemples de forêts climaciques hygrophiles relictuelles. Les forêts de basse altitude y sont d'une intégrité rare à l'échelle des îles volcaniques tropicales. Au sein des Petites Antilles, le Bien concentre l'endémisme strict le plus élevé en spermatophytes (39 espèces), près de deux fois supérieure aux îles les plus riches.

Critère viii

Le massif de la Montagne Pelée et du Mont Conil présente un type éruptif singulier – le dôme de lave à explosion latérale – unique par la fréquence de ses éruptions passées. L'épisode éruptif de 1902-1905 a été particulièrement marquant : 28 000 morts par la nuée ardente du 8 mai 1902 ; 7 explosions successives entre le 8 mai et le 30 août 1902, fait extrêmement rare ; l'érection d'une aiguille de 350 m, la plus haute connue de toutes les éruptions à dôme. Le relief très érigé original des Pitons du Carbet provient d'une déstabilisation de flanc de gros volume sans laquelle des magmas hypercristallisés et hypervisqueux n'auraient pu atteindre ces altitudes. Ce massif comprend en effet 5 pitons dont le plus haut atteint 1197 m, soit le plus élevé au monde pour ce type de formation géologique. Enfin, la Martinique est la seule île de la Caraïbe témoignant – avec la présence des trois arcs volcaniques des Antilles – d'une histoire géologique sur 25 millions d'années, depuis le sud de l'île jusqu'au Bien. Cette ancienneté est à l'origine d'un endémisme floristique remarquable.

Critère x

Le Bien se situe au sein d'une des zones de conservation de la biodiversité prioritaires au niveau mondial. Il héberge des continuums de végétation en excellent état de conservation qui accueillent tous les types forestiers propres à la Martinique et aux Petites Antilles. Ses espaces se caractérisent par la qualité de leurs successions forestières. Au cœur des versants nord-ouest de la Montagne Pelée des reliques de formations végétales climaciques sont encore préservées, notamment pour les types de forêts mésophiles et hygrophiles. La flore arborée de Martinique représente 87 % de la flore arborée existant dans l'arc des

Petites Antilles (401 taxons sur 461). La Martinique est l'île des Petites Antilles possédant le plus grand nombre de spermatophytes, et en particulier de spermatophytes endémiques du hotspot de la Caraïbe. La part d'endémisme strict de la Martinique représente 45 % de l'endémisme total des îles océaniques des Petites Antilles, dont près de 70 % sont actuellement recensés dans le périmètre du Bien. Le Bien abrite 1/3 des espèces endémiques strictes de chaque île de l'arc des Petites Antilles (26 sur les 85 présentes), dont 13 sont irremplaçables et inscrites sur la Liste rouge des espèces menacées, comme l'Ananas sauvage (*Aechmea serrata*), le Cerisier montagne (*Eugenia gryposperma*) et le Bois flambeau montagne (*Erithalis acuminata*). Le Bien abrite également des espèces faunistiques à forte valeur patrimoniale à l'échelle mondiale identifiées comme vulnérables : le Murin de Martinique (*Myotis martiniquensis*), l'Allobate de Martinique (*Allobates chalcopsis*) et l'Oriole de Martinique (*Icterus bonana*). En outre, les récentes études sur *Avicularia versicolor*, espèce emblématique, pourrait l'amener à obtenir le statut d'espèce vulnérable.

Déclaration d'intégrité

Ces massifs montagneux, déjà protégés naturellement par de fortes contraintes d'accessibilité, sont des candidats idéaux pour une préservation optimale à long terme. D'autres, restés éloignés de toute zone habitée, et desservis par de rares sentiers aujourd'hui abandonnés et effacés par la reprise de la végétation, sont constitués de forêts hygrophiles globalement subclimaciques. Dans les forêts mésophiles et xéro-mésophiles secondaires, les espaces naturels du continuum sont quasiment à des stades post-pionniers adultes. Dans certains cas, des populations relictuelles caractéristiques de l'ancien climax subsistent. Cette phase de reconquête lente et graduelle sur une superficie aussi vaste est propre à la Martinique et unique dans l'arc antillais.

Mesures de protection et de gestion requises

Ces espaces naturels sont déjà dans leur quasi intégralité, inventoriés en ZNIEFF de type I et bénéficient également de protections fortes : parc naturel, forêt départementalo-domaniale, propriété du conservatoire du littoral, arrêté de protection de biotope, site classé et réserves biologiques intégrales. Il existe déjà, sur certaines portions du Bien, des plans de gestion sectoriels spécifiques associés aux protections en vigueur : il s'agit du plan de gestion du site classé des Versants Nord-Ouest de la Montagne Pelée et des plans de gestion des RBI en place sur la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet. Un label « Forêt d'exception » est en cours d'obtention. Chacun de ces plans trouvera sa cohérence tant dans sa gouvernance que son contenu, avec un plan de gestion global du Bien. Il inclura également des initiatives de collaboration régionale notamment sur l'amélioration des connaissances. En outre, des menaces significatives subsistent : incendies et espèces exotiques envahissantes. Les réponses actuellement données se traduisent par la définition de stratégies concertées.

Considérant l'indéniable qualité des attributs du Bien au regard du potentiel de la Valeur Universelle Exceptionnelle, nous tenons au nom de :

- Monsieur Alfred MARIE-JEANNE, Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique,

- Monsieur le Préfet de Martinique, représentant la Ministre de l'Outre-Mer

- ainsi que de l'ensemble de la délégation présente ce jour,

à réaffirmer notre pleine résolution à aboutir au dépôt du dossier de candidature « les aires volcaniques et forestières de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique », **en février 2018**.

Déclaration de la délégation de Martinique lors de l'audition devant les instances du Comité National des Biens Français au Patrimoine Mondial (CNBFPM), portant engagements du porteur de projet aux objectifs des fondements de la Convention du Patrimoine Mondial.

Paris, le 11 octobre 2016

Louis BOUTRIN

Conseiller Exécutif CTM

Président du Parc Naturel de Martinique

